A-2024-040 6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'en raison de travaux pour le renforcement du réseau électrique (par la mise en place d'un nouveau transformateur de distribution publique), de la rue du Maréchal Ferrant (pose du transformateur), en passant par la RD937 pour arriver au 10 rue du Gave, par l'entreprise 2B RESEAUX représentée par M. CHIPAULT Ludovic, située à ASSON (Pyrénées-Atlantiques), 40 rue de la Bastide, pour le compte du Territoire d'Energie 64, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Du 11 mars 2024 et pour une durée de 90 jours, de 8 heures à 18 heures, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation, en raison d'une traversée par demi-chaussée.

Article 2 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de l'entreprise 2B RESEAUX représentée par M. CHIPAULT Ludovic située à ASSON (Pyrénées-Atlantiques), 40 rue de la Bastide.

Article 4: Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur CHIPAULT Ludovic de l'entreprise 2B RESEAUX située à ASSON (Pyrénées-Atlantiques), 40 rue de la Bastide
- Monsieur le commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur LAGUERRE-BASSE Philippe, Chef de l'Agence Technique de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 1er mars 2024

Le Maire,

Marc DUFAU